

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces..... 25 c. la lig. Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, PRIX DES PLACES, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It contains detailed timetables and fares for various routes and stations.

Cahors, le 6 Avril 1871

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 4 avril, 2 heures 35 minutes, soir. Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Les opérations de la journée d'hier ont été terminées ce matin, avec la plus grande vigueur. Les troupes étaient restées devant la redoute de Châtillon, où des travaux considérables avaient été faits contre les Prussiens.

A cinq heures du matin, la brigade Deroja et la division Pellé, étaient en face de cet ouvrage important. Deux batteries de 12 étaient chargées d'en éteindre le feu. Les troupes, dans leur ardeur, n'ont pas voulu attendre que ces batteries eussent accompli leur tâche.

La cavalerie qui escortait les prisonniers a eu la plus grande peine, à son entrée à Versailles, à les protéger contre l'irritation populaire. Jamais la basse démagogie n'avait offert aux regards affligés des honnêtes gens, des visages plus ignobles.

L'armée poursuit sa marche sur Châtillon et Clamart

Le brave général Pellé, l'un des meilleurs officiers de l'armée, a été blessé à la cuisse d'un éclat d'obus.

Les troupes, réunies aux portes de Marseille pour y faire cesser la triste parodie de la Commune de Paris, se sont emparées ce matin, de la gare du chemin de fer et sont en marche vers la Préfecture.

A. THIERS.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. POUQNY.

Versailles, 4 avril, 11 heures 35 minutes, soir.

Intérieur à Préfets.

CIRCULAIRE.

Les insurgés ont éprouvé un dernier et décisif échec, les troupes ont enlevé avec un entrain admirable la redoute de Châtillon qu'ils occupaient; plus de 2.000 prisonniers ont été ramenés à Versailles, leurs principaux chefs Flourens et le général Duval ont péri. Henry chef de légion est prisonnier.

Dans l'intérieur de Paris, il n'y a pas eu de combats, mais la consédération du Comité et de ses adhérents est manifeste.

Assi a été incarcéré par les siens. 22 membres de la Commune ont donné leur démission, tout fait espérer une prompte et heureuse solution.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, E. POUQNY.

La Bataille du 3

Voici, sur la journée du 3, les détails donnés par le Journal des Débats :

Dans la soirée du 2 avril, un très grand nombre de bataillons fédérés, au milieu desquels se trouvaient mêlés beaucoup de femmes, ont quitté Paris par les diverses portes conduisant à Versailles; d'un côté par la route de Saint-Germain, de l'autre par celle de Sèvres, d'un troisième par celle de Chevreuse.

Trois attaques simultanées paraissaient être dans le plan des généraux de l'armée de la Commune.

La première a eu lieu dans la nuit même vers Sèvres. La fusillade était si vive à sept heures du matin, au moment où arrivait le train de Versailles, que les voyageurs ont dû se garantir au moyen des coussins des wagons. Le train parti de Paris a dû rebrousser chemin devant la pluie des balles et aucun autre n'a quitté la gare de huit heures.

La ligne de l'Ouest sert de passage aux bataillons de gardes nationaux qui sortent des forts de Vanves et d'Issy.

Jusqu'à dix heures, aucun résultat ne paraît avoir été atteint de ce côté. Le combat devient un engagement d'artillerie. Les coups s'échangent entre les canons de 7 du fort d'Issy et les batteries de la terrasse de Meudon.

Nous voyons cependant, vers midi, la redoute des Moulineaux, où se trouvaient de nombreux tirailleurs fédérés, évacuée, et de nouveaux bataillons quitter le fort de Vanves qui ne conserve plus que les sentinelles du rempart.

La plaine et le bois de Clamart sont sillonnés de gens en fuite.

Jusqu'à deux heures et demie le feu conserve une assez vive intensité. Il diminue à partir de ce moment.

A trois heures, beaucoup de gardes nationaux rentrent dans Paris par la porte de Sèvres, suivent la rue de Sèvres, se plaignant d'avoir éprouvé de grandes pertes à Bellevue et d'y avoir été abandonnés par leurs chefs.

La seconde attaque semblait avoir pour objectif le Mont-Valérien.

Une partie des assaillants devait le tourner en prenant la route de Saint-Germain et passant par Nanterre.

L'autre se dirigeait vers Saint-Cloud et Montretout.

C'est celle-ci qui, ayant le plus court chemin à parcourir, a essayé la première le feu du Mont-Valérien.

Une sorte de panique paraît s'être emparée d'elle aux premiers obus, à la venue desquels elle ne s'attendait pas. Elle est rentrée en désordre par la porte des Terres, la porte de l'avenue de la Grande-Armée ayant été fermée, et ramenant un commandant accusé d'avoir trompé ses troupes en les assurant de la neutralité de la forteresse.

Le Mont-Valérien a, du reste, très-peu tiré dans cette direction.

A partir de midi son feu a été dirigé du côté de Nanterre, mais avec beaucoup de modération. Nous n'avons pu en connaître le résultat.

Le 3e corps d'armée devait partir de Châtillon. La redoute, absolument inhabitable, avait été occupée hier matin par les

gardes nationaux. Ils y avaient hissé le drapeau rouge. Plusieurs bataillons devaient la garder pendant que les autres iraient par la route de Chevreuse rejoindre la route de Versailles au point culminant du plateau, au Petit-Bicêtre.

Ces bataillons, partis à dix heures du matin, s'avancèrent sans trouver de résistance assez près du Petit-Bicêtre. Arrivés là, ils se trouvèrent en présence de troupes de ligne et d'une artillerie masquée par les bouquets d'arbres du bois de Verrières.

La lutte s'engagea vers une heure; elle fut longue et les 41e, 81e et 125e bataillons de la garde nationale y furent très-éprouvés. Pendant ce temps, les troupes restées dans la redoute de Châtillon réclamaient avec insistance une distribution de vivres attendue depuis la veille.

Cette distribution était à peine commencée à trois heures et demie, qu'un premier obus tombe dans les groupes. On se précipite sur les faisceaux d'armes. Le temps manque pour se mettre en ligne, les projectiles pleuvent, et les débris de la colonne partie en avant sont presque immédiatement suivis par le corps de troupes de Versailles qui s'emparent de la redoute après une lutte d'une demi-heure à peine.

A partir de ce moment, la retraite est protégée par les canons du fort de Vanves, et bientôt les voitures d'ambulance et les gardes nationaux rentrent dans Paris.

Ceux-ci évaluent à un chiffre considérable les pertes qu'ils ont subies.

Le curé de Courbevoie.

Lundi soir.

Au plus fort de la bataille, ce matin, à l'heure où les projectiles sifflaient de toutes parts, pendant que la mitraille faisait des ravages dans les rangs des fédérés, un modeste héros, un prêtre, le curé de Courbevoie, arriva sur le champ de bataille pour porter secours aux malheureux blessés.

Il allait de l'un à l'autre, relevant celui-ci, exhortant celui-là, prodiguant aux agonisants les consolations les plus touchantes. De tous côtés, ceux qui souffraient s'écriaient à la fois :

— A moi, monsieur le curé, à moi !

Et le digne homme se multipliait pour courir vers ceux dont les souffrances paraissaient vouloir un plus prompt soulagement.

Après avoir parcouru une partie du champ de bataille, donnant à boire à l'un, aidant l'autre à s'asseoir, il commença la plus pénible besogne. Il prit sur son dos un blessé, l'installa le mieux qu'il put, et le transporta non loin de là, derrière une maison effondrée au-dessus de laquelle flotte le drapeau de l'Internationale, et où un chirurgien fait les premiers pansements.

Après avoir déposé son précieux fardeau, le bon curé retourne sous le feu au champ de bataille et ramène un deuxième blessé, puis un troisième... A l'heure où nous sommes forcé de revenir, le brave homme, accablé de fatigue, en est à son onzième voyage.

A Courbevoie et à Nanterre, il n'y a qu'un cri d'admiration pour ce prêtre courageux.

LES INFORMATIONS.

D'après le Moniteur universel, les membres de la Commune, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, sont dans le plus grand émoi justifié par les dépêches qui, d'heure en heure, leur arrivent. Les uns portent qu'il est impossible de vaincre (sic) avec des hommes pour la plupart affolés et mal commandés; les autres annoncent que, loin de lever la croix en lair, les troupes de Versailles marchent avec un ensemble qu'on était loin de supposer.

Plusieurs membres proposent d'envoyer à Versailles pour parlementer.

Un officier de la garde nationale, la tête enveloppée d'un bandeau ensanglanté, traverse la place de l'Hôtel-de-Ville en s'écriant : « La lutte est impossible. »

Les instances des Prussiens qu'une situation régulière et légale soit rétablie en France, sont de plus en plus pressantes auprès du cabinet de Versailles.

On dit que le gouvernement impérial d'Allemagne a fait demander au chef du pouvoir exécutif s'il consentait à l'occupation de Paris par les armées prussiennes. M. Thiers a fait répondre qu'il tenait à l'exécution de la convention qui a été faite.

Le général Clinchant n'a fait que toucher terre à Versailles. Il est parti pour une de nos villes du Nord, où il doit prendre le commandement de tout un corps d'armée de prisonniers, revenu par le Luxembourg et par la Belgique, et qu'on se hâte d'armer et de rééquiper avant de lui faire continuer sa route.

On assure que des délégués de la Commune sont allés à Versailles faire des propositions au Gouvernement. Ils ont dû y retourner hier.

On lit dans le Bien public :

On a annoncé que l'amiral Saisset aurait perdu la raison. — Nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien. Un de nos amis, qui s'est entretenu longuement avec lui, hier matin, nous a assuré qu'il est dans le même état que par le passé.

Ordre a dû être transmis avant-hier au contre-amiral Dieudonné, de prendre le commandement en chef de la flotte qui, de Cherbourg, ira prendre au port de Jahde les prisonniers français dirigés sur ce point par les autorités allemandes.

D'après les avis arrivés d'Allemagne au ministère de la marine plus de 12,000 Français seraient dès à présent, réunis à Jahde.

La commune de Paris

Le Journal officiel de la Commune de Paris publie les décrets suivants, qui peuvent se passer de commentaires :

La Commune de Paris, Considérant que le premier des principes de la République française est la li-

berté ; Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; Considérant que le budget des cultes est contraire au principe puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;

Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, DÉCRÈTE :

Art. 1er. L'Eglise est séparée de l'Etat.

Art. 2. Le budget des cultes est supprimé.

Art. 3. Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

La Commune de Paris.

La Commune de Paris.

Considérant que les hommes du Gouvernement de Versailles ont ordonné et commencé la guerre civile, attaqué Paris, tué et blessé des gardes nationaux, des soldats de la ligne, des femmes et des enfants ;

Considérant que ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens contre tout droit et sans provocation,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. MM. Thiers, Favre, Picard, Dufaure, Simon et Pothuau sont mis en accusation.

Art. 2. Leurs biens seront saisis et mis sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

Les délégués de la justice et de la sûreté générale sont chargés de l'exécution du présent décret.

La Commune de Paris.

Une curieuse Dépêche

COMMUNE DE PARIS.

Ordre du Comité central à l'officier qui commande le bataillon de garde Ouest Ceinture.

Faire arrêter tous les trains se dirigeant sur Paris Ouest-Ceinture.

Mettre un homme énergique à ce poste jour et nuit. Cet homme devra avoir une poutre pour monter la garde. A l'arrivée de chaque train, il devra faire dérailler le train s'il ne s'arrête pas.

Paris, 30 mars.

HENRY, chef de légion.

Paris, 3 avril 1871.

Le Comité central a quitté dimanche l'Hôtel-de-Ville pour aller s'installer dans une aile des Magasins-Réunis, place du Château-d'Eau.

L'installation solennelle de la Commune à l'Hôtel-de-Ville aura lieu dimanche prochain.

La cérémonie sera suivie d'une grande revue au Champ-de-Mars de toute la garde nationale fédérée.

Voici ce que la commission des finances veut proposer à la Commune. Si la Commune de Paris ne pouvait solder

les coupons échus de la ville de Paris, ces coupons auraient cours forcé comme papier-monnaie.

Les coupons de rente 30/0 et 4 1/2 seront également considérés comme papier-monnaie.

La commission de la guerre demande à passer un marché pour la fonte de pièces de siège, et la construction d'engins de guerre offensifs et défensifs.

La commission des finances réclame l'urgence sur la loi des échéances.

Arrestation du citoyen Assi

Depuis avant-hier, dit le *Soir*, la Conciergerie compte un prisonnier de plus : Le citoyen Assi !

C'est dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures, que l'ex-président de l'ex-comité central a été écroué, sur ordre de la Commune et de son délégué à l'ex-préfecture de police, le citoyen Raoul Rigault.

Fête de la régénération du Panthéon.

Les saturnales de 93 reparaissent à Paris.

On lit dans le *Journal des Débats* : « Hier, à cinq heures, le 59^e bataillon de la garde nationale ayant à sa tête le général David, accompagné d'un état-major de cavaliers qu'on nous dit être des éclaireurs giribaldiens, vient se ranger sur la place. Après un discours du citoyen général, suivi de nombreux cris de : Vive la République ! vive la Commune ! on vit quelques gardes monter sur la galerie qui longe le fronton du monument et scier les deux bras de la croix, puis attacher un drapeau rouge à ce qui restait de cet emblème.

« Mais ce n'était là qu'un prélude. » Aujourd'hui, des affiches lithographiées, répandues à profusion dans le 5^e arrondissement, invitaient tous les bataillons à se réunir sur la place du Panthéon pour assister à la fête qui accompagnerait la prise de possession définitive du monument. Des salves d'artillerie devaient être tirées en l'honneur du drapeau rouge, qui cette fois venait d'être hissé au sommet de la coupole.

« Tout s'est passé conformément au programme. Une dizaine de bataillons se sont fait représenter à cette solennité.

« Le drapeau rouge a vu défiler devant lui les compagnies l'une après l'autre. Les canons l'ont salué. Puis, une députation est allée présenter le « drapeau de l'avenir » aux membres de la Commune, à l'Hôtel-de-Ville, pour qu'ils le « bénissent », disait-on, dans la foule. Des discours et des cris ont rempli l'intervalle entre le départ et le retour des délégués. » A six heures, le Panthéon était régénéré.

« Mais, malgré tout, l'enthousiasme manquait, et la fête avait, de l'avis de tous les assistants, un caractère assez froid. »

Chronique locale

BATAILLON D'OFFICIERS VOLONTAIRES DE LA GARDE MOBILE ET MOBILISÉE.

Il s'organise à Versailles, sous les yeux des autorités, un bataillon entièrement composé d'officiers volontaires de la garde mobile et de la garde mobilisée de tous les départements qui, ayant été licenciés à la fin

de la guerre, sont venus immédiatement offrir leurs services au gouvernement de la République.

Ce bataillon a pour but de combattre l'insurrection, de défendre l'Assemblée nationale, et de faire respecter en toute occasion son autorité et ses actes. Il sera la garde d'honneur de l'Assemblée.

Cette formation aura aussi pour résultat d'instruire, par un travail constant et par une pratique assidue, ceux qui en feront partie ; de former ainsi des officiers rompus aux choses de la guerre, ayant des connaissances militaires complètes, et qui pourront aller prendre utilement et résolument le commandement des gardes départementales, si ces gardes sont quelque jour rappelées sous les armes.

Ce sera un vrai bataillon d'élite. Les réglemens de discipline, de service, d'uniforme et de solde, sont conçus de façon à ce que ce service, tout d'honneur et de dévouement absolu, n'impose point de charges, même aux officiers sans fortune. Leur pension et leur logement seront assurés, et il leur sera alloué une solde suffisante.

Messieurs les officiers des départements qui désirent faire partie de ce bataillon d'élite, sont priés d'adresser sans retard leur adhésion à M. le commandant de Carbonnel, *Hôtel du Cheval blanc*, Versailles, délégué par ses collègues. Se présenter immédiatement serait mieux.

Le premier appel a eu lieu le 2 avril.

On lit dans le *Journal officiel* :
MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les officiers généraux rentrant, ou déjà rentrés de captivité, sont invités à se rendre immédiatement à Versailles, à la disposition du ministre de la guerre.

Les officiers d'infanterie de passage à Versailles sont invités à se présenter au ministère de la guerre (bureau de l'infanterie, rue du Plessis, 51), pour recevoir une destination.

Par suite des événements de Paris, les mobiles du Gers, au lieu de suivre l'itinéraire qui avait été fixé, ont dû prendre la route de Versailles, pour renforcer le corps d'armée destiné à protéger l'Assemblée nationale contre l'émeute.

La *Revanche* annonce qu'un bataillon de mobilisés de la Haute-Garonne vient d'être organisé à l'effet de se réunir, à Versailles, aux bataillons constitutionnels envoyés par tous les départements de France.

Il partira sous peu de jours.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Les engagements à contracter par les gardes nationaux et mobiles des départements qui se disposent à venir se mettre sous les ordres du Pouvoir exécutif, seront de *trois mois* et renouvelables.

Ces lignes répondent à la question qui nous a été faite déjà souvent : Pour combien de temps le gouvernement de l'Assemblée réclame-t-il le service des volontaires prêts à se joindre à lui ?

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse* d'hier :

Hier matin, vers les six heures, une trentaine de gendarmes et quelques soldats de la ligne, cernaient, sur les allées Lafayette, le domicile de M. Duportal et l'imprimerie de l'*Emancipation*.

On se demandait pourquoi ce déploiement de forces. Les mieux renseignés disaient — nous rapportons simplement les

on-dit — que l'autorité judiciaire se livrait à une perquisition domiciliaire motivée par les derniers événements.

Aurons nous, en 1871, un recensement général et quinquennal de la population ?

Depuis 1831, cette importante opération a toujours eu lieu régulièrement de cinq ans en cinq ans.

Le dernier recensement général ayant eu lieu en 1866, c'est bien en 1871, cette année, que le nouveau recensement devrait avoir lieu, si nous ne voulons pas rompre la tradition.

En 1866, la France, riche et prospère, fut trouvée être peuplée, dans ses 89 départements, de 38,067,064 habitants, non compris l'Algérie et les colonies.

Il serait important de connaître sa position actuelle, après la guerre désastreuse qui vient de se terminer par la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

M^r Chaulet d'Outremont, évêque d'Agen, a fait ce matin, à onze heures, son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Dans la cour de la gare, un pavillon d'honneur avait été construit. C'est là que le prélat, à sa descente de wagon, a revêtu ses habits sacerdotaux. Puis il s'est rendu à la cathédrale, précédé d'un long et imposant cortège, formé par le clergé agenais, les élèves des petit et grand séminaires, les frères de l'école chrétienne, une députation des carmes de l'Ermitage et un grand nombre de prêtres du diocèse.

Un fort détachement de troupes de ligne, de cavaliers de remonte et des gendarmes, faisait la haie et entourait le Dais. Les musiques des frères et de l'école Saint-Caprais faisaient entendre de brillantes symphonies.

Un grand concours de fidèles était accouru de la ville et des environs pour saluer Mgr d'Outremont, sur le parcours de la procession, où des arbres verts, des mâts portant des oriflames et des arcs de triomphe ornés d'inscriptions de circonstance avaient été dressés.

Toutes les cloches des paroisses sonnant leurs plus joyeuses volées, Mgr est entré dans sa cathédrale resplendissante de lumières et décorée avec un grand luxe. M. l'abbé Bordes, vicaire-général lui a adressé une allocution à laquelle Mgr, montant en chaire, a répondu dans les termes les plus sympathiques.

Après la cérémonie religieuse, Mgr d'Outremont a été reconduit processionnellement au Grand-Séminaire, au milieu d'une foule considérable sur laquelle son air affectueux et bienveillant a produit la plus favorable impression.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 13 au 18 mars 1871.

Mathématiques élémentaires.
Travaux graphiques : 1 Gélis ; 2 Pech L.
Mathématiques préparatoires.
id. 1 Bassot, 2 Constant.

Récitation :
1 Médard, 2 de Colomb.
Seconde.

id. 1 Romec, 2 Combarieu.
Troisième.

id. 1 Largeau, 2 Depyre.
Quatrième.

id. 1 Imberties, 2 Valmary.
Cinquième.

id. 1 Calmels, 2 Muzat.
Sixième.

id. 1 Pradel, 2 A. Deloncle.
Septième.

id. 1 Castagné, 2 Bouygues E.
Huitième.

id. 1 Peyrissac, 2 Verdier.

Classe préparatoire.
Première division.

Récitation : 1 Verdy, 2 Cazes.
Deuxième division.

id. 1 Frances, 2 Miquel.
Troisième division.

id. 1 Castagné, L. 2 Grosjean.
Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.
Récitation : 1 Andrieu, 2 Bouygues.

Première année.
id. 1 Maratuech, 2 Gros.

Année préparatoire.
id. 1 Vallés, 2 Conty.

Le Proviseur, RICHAUD.
Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

On mande de Versailles au *Times* que M. Thiers, dans le soir du 31 mars, a payé aux Allemands 500 millions.

En effectuant ce paiement, le gouvernement a pu faire venir des renforts du Nord.

Le *Soir*, de Versailles, annonce que le gouvernement était hier en mesure de payer les deux premiers milliards de l'indemnité due à la Prusse.

Ce qui aurait délivré la Normandie, la Bourgogne et la Picardie de l'occupation prussienne, et réalisé une économie quotidienne de 3 millions, montant de l'entretien des troupes du roi Guillaume ; mais par suite des événements de Paris, l'occupation continue, le paiement des 2 milliards ne peut avoir lieu et les charges d'entretien des troupes allemandes s'aggravent.

Les agents de change de Paris étaient décidés à ne pas quitter la capitale. Ils voulaient y maintenir quand même le marché des valeurs ; mais en présence des événements qui tendent à annuler Paris comme place financière, de l'importance des transactions auxquelles va forcément donner lieu le règlement de l'indemnité prussienne et de l'impossibilité où serait le parquet des agents de satisfaire, en demeurant à Paris occupé par la Commune, aux exigences prévues de son innombrable clientèle, MM. les agents de change se seraient décidés à faire droit à l'invitation officieuse que leur a adressée le gouvernement, et à venir se constituer provisoirement à Versailles.

Retenue sur les gros traitements.

Le chef du Pouvoir exécutif et le conseil des ministres ont décidé hier qu'à dater du 1^{er} juillet les traitements des fonctionnaires subiraient une réduction proportionnelle ainsi réglée :

Les traitements de 3,500 fr. dans les départements et de 5,000 à Paris subiront jusqu'à concurrence de 10,000 fr., une retenue de *cinq pour cent* :

Ceux de 10,000 à 15,000, une retenue de *dix*.

Ceux de 15,000 à 20,000, une retenue de *quinze*.

Ceux de 20,000 à 40,000, une retenue de *vingt*.

Ceux de 40,000 et plus, une retenue de *vingt-cinq*.

Cette retenue sera prélevée sur le traitement brut.

Dernière Dépêche

Versailles, 5 avril, 6 h., s.

Chef du pouvoir exécutif à Messieurs les préfets, sous-préfets, procureurs-général de la République, commandants de divisions et subdivisions.

sions, et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Le Gouvernement vient de recevoir la dépêche télégraphique suivante qui devra être affichée dans toutes les communes de France :

Marseille, 5 avril, 4 h. 45, s.

Le général de division à M. le ministre de la guerre.

J'ai fait une entrée triomphale dans la ville de Marseille avec toutes mes troupes. J'ai été beaucoup acclamé ; mon quartier-général est installé à la Préfecture. Les délégués du Comité révolutionnaire ont quitté individuellement la ville dès hier matin. Le procureur général près la cour d'Aix, qui me donne le concours le plus dévoué, lance des mandats d'amener dans toute la France. Nous avons 500 prisonniers que je fais conduire au château d'If. Tout est parfaitement tranquille en ce moment à Marseille. Je vous remercie des renforts que vous m'annoncez, ils me permettront sous très peu de jours de diriger sur l'Algérie les quelques forces que j'en ai momentanément détournées.

Général ESPIVANT.

Ainsi l'insurrection est vaincue à Marseille et l'on peut être assuré qu'elle sera bientôt dans la France entière.

Versailles, le 5 avril 1871, à 6 h. 30 m. soir.

CIRCULAIRE.

Un nouveau et important succès vient de marquer le rétablissement successif de l'ordre : C'est la chute de la Commune à Marseille. Le général Espivent est entré à Marseille en occupant de vive force la Gare du chemin de fer et divers points de la ville ; restait la Préfecture, bâtiment carré qui formait une sorte de citadelle. Les marins débarqués de la frégate cuirassée, qui stationnait devant Marseille, ont pénétré, la hache d'abordage à la main, dans le bâtiment de la Préfecture, ont fait 500 prisonniers, ont mis fin au règne des parodistes de la Commune de Paris. De nombreux coupables ont été arrêtés ; justice en sera faite par l'application des lois.

Ainsi toutes les grandes villes sont aujourd'hui ralliées autour du Gouvernement librement élu du pays.

A Limoges s'est produit une émotion peu dangeuse ; mais les communistes de cette ville, jaloux de se montrer à la hauteur des communistes de Paris, ont assassiné le Colonel du régiment de cuirassiers qui était cantonné dans le département. La répression va suivre de près ce lâche assassinat.

Devant Paris, nous avons achevé de couronner tout le plateau de Châtillon. Un feu de peloton s'échange entre la redoute de Châtillon, conquise par les défenseurs de l'ordre, et les forts d'Issy et de Vanves ; le Gouverneur, soigneux d'épargner le sang de l'armée, n'a pas voulu ordonner l'attaque de ces forts, dont le sort est lié à celui de Paris et qui tomberont avec la grande capitale, quand le moment en sera venu.

Les insurgés, qui ne peuvent plus se dire vainqueurs, sont consternés ; ils se proscrirent les uns les autres, en attendant qu'abandonnés de toute la population ils trouvent la fin qu'ils ont méritée.

Tels sont les faits d'hier et d'aujourd'hui, rapportés avec l'exactitude dont le gouvernement est résolu à ne jamais s'écarter.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. PUGNY.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CADUSSET, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent. ; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILLIOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent. ; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. ANDRÉ PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — *Concile, Infaillibilité*, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr. ; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

MASTIC

L'ARBORICULTEUR

DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suits

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix motivés.

FABRICATION SUPERIEURE

ALTERATI DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripe les yeux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON.